



AGENCE
DE LA
RURALITÉ
DE L'EURE

DÉPARTEMENT DE
L'EURE
en Normandie



Vous êtes élu dans l'Eure et vous avez besoin d'un conseil, d'un accompagnement, d'un suivi pour les projets d'immobilier ou d'aménagement pour votre commune ?

Vous avez besoin d'un appui dans le cadre de vos démarches d'aide sociale ou de marchés publics ?

**L'AGENCE DE LA RURALITÉ
EST LÀ POUR VOUS !**

Du lundi au vendredi
9h30-12h30 et 14h-19h

☎ 02.27.34.02.27 06.75.18.17.12

✉ agencedelaruralite@eure.fr

🌐 agencedelaruralite-eure.fr

Octobre 2022



**LE
DÉPARTEMENT
EST
LÀ**

DÉPARTEMENT DE
L'EURE
en Normandie

**Nouveau programme
d'aides directes
aux communes**

Parce que ce sont nos villes et nos villages qui portent la part la plus importante des projets qui comptent dans le quotidien des Euroises et des Eurois, le Département engage un nouveau régime d'aides essentiellement dédié aux communes.

Plus direct, mieux ciblé et adapté à la réalité de terrain, ce programme d'aides sur mesure, privilégie la proximité et l'efficacité.

Des aides départementales ciblées et adaptées



Sécurité

La protection et la sécurité sont l'affaire de tous. Pour protéger du risque incendie ou faire face aux actes d'incivilité ou de violence, les communes sont souvent en première ligne. Pour mieux les soutenir, le Département, déjà mobilisé depuis 2015, renforce ses aides, notamment dans le cadre du contrat de sécurité intégrée signé en 2021 avec l'État.

- Aide à l'acquisition de matériels modernes et performants pour équiper les nouvelles polices municipales et intercommunales : véhicules, VTT, scooters, équipements associés (gyrophares, sérigraphie des véhicules...), accessoires et équipements de protection (hors tenue) comme les gilets pare-balle, bâtons de protection, caméras piéton...
- Aide à la mise à disposition de locaux et à l'installation d'équipements de vidéoprotection sur l'espace public.
- Accompagnement à la mise aux normes de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) : financement des équipements de défense incendie et conseils de la Cellule Service Incendie et Urbanisme regroupant les différents acteurs (SDIS, Département, DDTM et CAUE)...
- Financement de la sécurisation de traversées de bourgs et de villages.



Centres-bourgs, Cœurs de village

Un dispositif global pour les communes qui souhaitent améliorer le cadre de vie des habitants, redynamiser leur cœur de bourg ou de village, accueillir de nouveaux habitants ou faire face aux impératifs environnementaux. Pour passer de l'idée au projet, accompagnement technique et aides financières départementales sont au rendez-vous !

- Projet d'aménagement dans un objectif d'amélioration de cadre de vie et d'attractivité : requalification des espaces publics, végétalisation, traitement qualitatif des places et de la voirie, valorisation du patrimoine historique, création de lieux de rencontre et de convivialité, création d'aires de wifi...
- Renforcement de la qualité de l'offre de services qu'elle soit commerciale, administrative ou économique : création d'une maison de santé, maintien des commerces, création d'un marché hebdomadaire, d'un centre multi-services ou d'un tiers lieu...
- Accueil de population résidente dans le cœur de bourg ou de village : projets d'habitat destinés à lutter contre les vacances de logements et contre l'habitat indigne grâce à la reconversion de friches urbaines, requalification du bâti existant, création de logements évolutifs pour les personnes âgées et personnes à mobilité réduite...
- Projets d'animation qui participent au lien social, à l'attractivité...



Mon Village, Mon Amour

Pour aider les communes à sauvegarder le patrimoine culturel de leur territoire, le Département a mis en place le dispositif *Mon village, Mon Amour*. Il permet d'obtenir une subvention pour réaliser des travaux sur du patrimoine de propriété publique. Plus de 500 édifices ont déjà bénéficié de cette aide qui, aujourd'hui, s'étend aux petits patrimoines de proximité, emblématiques de l'identité de l'Eure. Les soutiens techniques et financiers à la rénovation du patrimoine de propriété publique concernent désormais :

- Le patrimoine culturel public protégé au titre des *monuments historiques* (classé et inscrit) : édifices (églises...), objets, orgues protégés...
- Le patrimoine culturel public, protégé ou non protégé : église, objet mobilier, orgue.
- Le petit patrimoine de proximité public, protégé ou non protégé : lavoirs, fontaines, puits, abreuvoirs, halles, kiosques à musique, murs d'enclos paroissial, fours à pain, colombiers, pigeonniers, croix de cimetière, monuments aux morts, et de personnages illustres antérieurs à 1939 (sauf intérêt patrimonial exceptionnel).
- L'aménagement des abords de monuments en centre-bourg (en lien avec le dispositif Centres-bourgs, Cœurs de village)



Mobilité du quotidien

Les modes de déplacement évoluent, le Département aussi ! Pour répondre aux nouveaux besoins de mobilité et aider les communes à aménager les équipements de mobilité durable plébiscitée par les Euroises et les Eurois, le Département fait évoluer ses aides en faveur des mobilités du quotidien.

- Création et rénovation des abords des routes départementales : aides à l'aménagement des abords de chaussée pour l'amélioration du confort et de la sécurité des piétons et des vélos.
- Mobilités du quotidien : accompagnement à la diversification et à la sécurisation des déplacements de tous les types d'utilisateurs non motorisés (piétons, cycle...) et des scolaires, aides à l'aménagement des aires de covoiturage, avec prise en compte des changements de mode de transport.



Mon École, Mon Avenir

Le nouveau programme d'aides du Département inscrit plus que jamais l'éducation comme une priorité. À ce titre, les aides financières dédiées aux équipements scolaires du 1er degré sont bien maintenues et s'adaptent aux enjeux de l'école d'aujourd'hui, devenue un lieu d'innovation et de recherche de qualité de vie qui favorise la réussite et l'épanouissement des élèves. Dans le cadre de son dispositif *Mon École, Mon Avenir*, le Département apporte une attention particulière à la qualité globale de votre projet en prenant en compte la dynamique démographique et scolaire, les exigences de transition écologique, le projet pédagogique, l'inclusion des enfants en situation de handicap ou encore le respect du référentiel des coûts...

Pour vous accompagner sur la définition de votre projet et le mener à bien, le Département complète son aide financière par une expertise technique le tout, sous la forme d'un Appel à Manifestation d'Intérêt lancé auprès de toutes les communes. Sont concernés les projets de construction, de réhabilitation ou d'extension de bâtiments scolaires, la restauration scolaire et les garderies périscolaires dont le coût total est supérieur à 200 000 € HT. Les projets d'un montant inférieur non éligibles ne seront pas exclus : ils pourront être accompagnés par le fonds d'urgence ou de solidarité communale.



Ma commune grandeur nature

Un dispositif global qui accompagne techniquement et financièrement les communes et intercommunalités qui placent la nature au cœur de leurs projets et aménagements pour :

- Créer ou recréer des espaces de nature en ville et centres-bourgs : végétalisation, renaturation (désimperméabilisation, végétalisation), création d'ilots de fraîcheur, de jardins partagés, ouvriers...
- Aménager et gérer des milieux naturels des communes : restauration des mares, haies, boisements, vergers, prairies, coteaux et terrasses alluviales, zones humides, aménagement de sentiers de découverte, équipements de préservation et de la faune sauvage...
- Aménager des zones de transition entre les espaces urbanisés et les espaces agricoles.
- Préserver la biodiversité, les rivières et les zones humides.
- Intégrer les enjeux environnementaux dans les projets d'aménagement.



Équipements sportifs de proximité

Pour adapter l'offre sportive aux nouvelles pratiques orientées vers l'autonomie et le plein air et favoriser le sport partout et pour tous, le Département aide techniquement et financièrement les communes à la création d'équipements sportifs de proximité : plateaux multisports avec ou sans piste d'athlétisme et plateaux de fitness, terrains de basket 3x3, terrains de hand 4x4, terrains de foot 5x5, terrains de tennis, terrains de padel, tables de tennis de table extérieures, skate-parks, blocs d'escalade et parcours de sport-santé connectés...

Les aides départementales sont cumulables avec celles de l'État - Agence Nationale du Sport.



Lecture publique

Voté en 2017, le précédent plan de lecture publique est en passe d'atteindre ses objectifs : permettre à tous les Eurois de disposer d'une bibliothèque à 15 minutes et d'une médiathèque à 30 minutes de chez eux. Des efforts restent à engager pour lutter contre l'illettrisme, priorité du plan d'action 2023-2027. Pour aider les communes et intercommunalités à améliorer et étendre leur offre de lecture publique, le Département est là !

- Soutiens financiers et techniques à l'aménagement et à la construction de médiathèques.
- Soutiens financiers et techniques à l'équipement : acquisition de mobilier spécifique, informations, etc.
- Aide à l'innovation numérique : acquisition d'outils numériques tels que brodeuses numériques, fab lab mobiles...

En + des 8 aides thématiques

- Un contrat de solidarité communale Région-Département-EPCI pour les financements croisés dédiés aux grands investissements d'intérêt départemental ou intercommunal en faveur de la santé, de la culture, du sport et à l'aménagement structurant en cœur de bourg .
- Un appel à projets innovation territoriale pour accompagner les projets innovants.

- Un fonds de solidarité communale pour les projets de moins de 50 000 € (200 000 € pour les projets scolaires qui ne rentrent pas dans *Mon École, Mon Avenir*).
- Aides à la création de gîtes et gîtes de groupe, campings, aires de camping-cars à proximité de sites d'intérêt touristique...